

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1786

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 24, substituer à la référence :

« L. 221-1 A »

la référence :

« L. 222-1 A ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.